

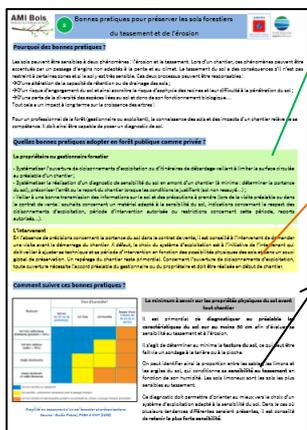
# LES FICHES DES BONNES PRATIQUES D'EXPLOITATION FORESTIERE SUR LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

## Une démarche financée dans le cadre du dispositif DYNAMIC BOIS

Ces fiches sont développées dans le cadre du projet Dynamic Bois **AMI Bois** (Amélioration de la Mobilisation des Bois sur la Métropole Rouen Normandie) porté par la Métropole Rouen Normandie sur la période 2015-2018. Ces fiches ont été co-rédigées par l'ONF et le CRPF de Normandie en concertation avec les partenaires de la filière forêt-bois engagés dans cette démarche.

Pour rappel, Dynamic Bois est une démarche financée et lancée en mars 2015 par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie). Elle visait à faire émerger du terrain des projets collaboratifs, afin de permettre le développement de bonnes pratiques d'exploitation forestière, une mobilisation de bois additionnel et de sécuriser l'approvisionnement des chaufferies à biomasse.

Les fiches des bonnes pratiques sont à destination des intervenants de chantiers forestiers : **propriétaires/gestionnaires et entrepreneurs de travaux forestiers (ETF)**. Elles visent à donner un **cadre commun « forêt publique/privée »** d'éléments à prendre en compte avant et pendant la réalisation d'un chantier forestier. Elles **complètent la fiche « chantier » de Profession Bois et/ou le contrat de vente**, en donnant selon les contraintes indiquées sur le plan de situation, des **éléments pour favoriser la réalisation d'un chantier respectueux**. Elles peuvent également permettre aux ETF de donner des éléments de référence lors de réponses à des appels d'offres. Les prescriptions de ces fiches rejoignent les engagements de la démarche « ETF- Gestion Durable de la Forêt » (PEFC).



**En vert** : les préconisations aux gestionnaires/propriétaires forestiers

**En jaune** : les préconisations aux ETF

**Dans la suite du corps de fiche** : des éléments de précisions sur le territoire ou techniques

**Nb**: Si ces fiches rappellent pour les gestionnaire/propriétaires forestiers, les informations qu'il est nécessaire de transmettre en amont aux ETF pour s'assurer d'une bonne réalisation de chantier, ceux-ci trouveront dans ces fiches ce dont ils doivent s'assurer avant de le commencer (où en cas de doute, pendant le chantier), quitte à demander des précisions auprès du gestionnaire/propriétaire.

## Elles se déclinent en huit thématiques :

- 1 Bonnes pratiques pour la préservation des sols : Faut-il et jusqu'à où exporter les rémanents ?
- 2 Bonnes pratiques pour préserver les sols forestiers du tassement et de l'érosion
- 3 Bonnes pratiques pour le respect des peuplements forestiers
- 4 Bonnes pratiques pour le respect des infrastructures
- 5 Bonnes pratiques pour le respect de l'eau et des zones humides en forêt
- 6 Bonnes pratiques pour le respect de l'environnement et de la biodiversité
- 7 Bonnes pratiques pour le respect du patrimoine culturel, paysager et de l'urbanisme
- 8 Bonnes pratiques pour le respect des autres usages en forêt